

Avre Luce Noye

Nombre de membres

Membres présents

· dont suppléés

**Titulaires** 

**Votants** 

du Conseil Communautaire

Membres représentés: 11

Date de la convocation

Secrétaire de séance :

Mme DOUAY Sonia

10 décembre 2021

: 67

: 47

: 58

2021-16.12.08

Envoyé en préfecture le 17/12/2021 Recu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID: 080-200070969-20211216-2021\_1612\_08-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 16 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouvrel sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

## <u>Etaient présents les Conseillers Communautaires</u> :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine,

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, M. HACKE Sylvain suppléant de M. CARON Hubert, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric suppléant de LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HOLLINGUE Rémy, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

#### Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. GAWLIK Jérémy de Mme PERONNET, M. DE CAFFARELLI de M. DEPRET Patrick, M. BEAUMONT Joël de M. TOURNIQUET Gauthier, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. MEGLINKY Philippe de M. NOCHEZ Didier

### Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, RIHET Anne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, DAMAY Lydie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, TEN Franck, DEPRET Patrick, DAMAY Jean-Michel, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, LOGEART Johan, NOCHEZ Didier, VIOLLETTE Paul

OBJET : Avances des participations - Raccordement au réseau d'assainissement collectif Thennes et Berteaucourt-les Thennes

# Rapport de Monsieur Mourier Francis, Vice-Président Eau Assainissement

Vu la convention de partenariat N62694 établie entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le SIAAL, Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 10 2021 portant extension des compétences de la CCALN aux compétences « Eau » et « Assainissement »,

Vu la notification de l'avenant aux dossiers à transférer à CCALN, en date du 25/11/2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 06 décembre 2021

Dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut attribuer, sous réserve de respecter les critères d'éligibilité fixées par l'AEAP, une participation financière aux particuliers, maîtres d'ouvrages qui raccordent leur habitation au réseau public d'assainissement. Les travaux de raccordement doivent être effectués généralement, dans les 2 ans après la mise en service du réseau d'assainissement ou sans durée maximale, dans les communes à enjeu "eau potable".

Ces aides sont versées aux particuliers via les collectivités portant la compétence Assainissement collectif ayant signé une convention de partenariat avec l'Agence.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 55, Abstentions : 3 Mrs le Conseil Communautaire :

• APPROUVE sous réserve de la validation du bordereau RRPC par l'AEAP, le principe de reversement anticipé des aides aux particuliers concernés des communes de Thennes et Berteaucourt-les-Thennes.

• **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président Eau Assainissement Gemapi à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 17/12/21

Affiché le 20/12/21

Fait et délibéré, le 16 décembre 2021

à Rouvrel,

Le Président,

Alain DOVERGNE